

CONCOURS PROFESSIONNEL D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION DE  
MONITEUR DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES (MPVA)  
AU TITRE DE L'ANNEE 2003

Sujet 6

SESSION DU MERCREDI 25 JUIN 2003

EPREUVE DE : ECM ET FONCTION PUBLIQUE

DUREE : 2 H00

COEFFICIENT : 02

- 1) Donnez la définition précise du Fonctionnaire
- 2) Etablissez la correspondance entre les actes suivants et leurs auteurs
  - ✓ Loi – Ordonnance – Décret – Arrêté – Décision
  - ✓ Président de la République – Assemblée Nationale – Ministre – Préfet – Maire
- 3) Enumérez les sanctions de premier degré et celles du second degré
- 4) Qu'est-ce que le patriotisme et le civisme ? Dans quelle catégorie de vertus les classez-vous ?
- 5) Citez les trois (03) catégories de permission spéciale dans l'administration publique
- 6) Situez les villes suivantes dans leurs régions respectives :  
SOUBRE – DUEKOUÉ – AYAME – NIABLE

## Corrigé sujet 6

- 1) Le fonctionnaire c'est l'agent qui est nommé et titularisé dans un grade de la hiérarchie administrative pour occuper un emploi dans l'administration ou les établissements publics de l'Etat. Cette définition est prévue par l'article 1<sup>er</sup> de la loi 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la fonction publique.
- 2) La correspondance entre les actes suivants est :

Loi	—————>	Assemblée Nationale
Ordonnance	—————>	Préfet
Décret	—————>	Président de la République
Arrêté	—————>	Ministre
Décision	—————>	Maire

- 3) Les sanctions du 1<sup>er</sup> degré sont :
  - L'avertissement : le blâme ; le déplacement d'office.  
Les sanctions du second degré
  - La radiation du tableau d'avancement, la réduction du traitement de la proportion maximum de 25% pour une durée ne pouvant excéder 30 jours ; l'expulsion temporaire pour une durée ne pouvant excéder 6 mois ; l'abaissement de classe.
- 4) Le patriotisme ; c'est l'amour de son pays, de la patrie, c'est avoir un amour raisonnable de la patrie.  
Le civisme c'est l'ensemble des règles de conduite que nous devons avoir vis-à-vis de notre pays en tant que citoyens. Un bon citoyen est celui qui respecte les lois et les institutions, pratique ses devoirs et met l'intérêt général au dessus de l'intérêt particulier.  
Le patriotisme et le civisme sont classés dans la catégorie des vertus civiques.
- 5) Trois (03) catégories de permissions spéciales :
  - En cas de décès d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe : 5 jours
  - En cas de mariage d'un agent ou d'un de ses enfants : 2 jour
  - En cas de naissance survenue au foyer du fonctionnaire : 3 jours
- 6) SOUBRE                    Région du Bas Sassandra  
DUEKOUE                Région Moyen Cavally  
AYAME                    Région du Sud Comoé  
NIABLE                    Région du Moyen Comoé